

# le RÉFLEXE

Conseil central de Québec-Chaudière-Appalaches (CSN) - Mai 2019

**Chronique historique**

## Il y a 70 ans, la grève de l'amiante

p. 10-13



**mai**

Bon 1<sup>er</sup> mai !

p. 20

**Maternelle 4 ans**

**Une fausse  
bonne idée** p. 5-6



Conseil central  
de  
Québec-Chaudière-Appalaches

Camp Vol d'été

leucan 



ENSEMBLE  
DEPUIS  
23 ANS



## Tirage d'un iPad

Afin de contribuer à sa façon à la campagne de financement du Camp Vol d'été Leucan-CSN, le Conseil central de Québec-Chaudière-Appalaches (CSN) procédera au tirage d'un iPad 6e génération de 128 Go.

Les billets sont en vente auprès du conseil central, au coût de 5 \$ chacun. L'objectif de financement est de 5 000 \$ et le tirage aura lieu lors de l'assemblée générale d'octobre 2019. Pour information, veuillez contacter Chantale Raymond au 418-647-5824 ou par courriel à [chantale.raymond@csn.qc.ca](mailto:chantale.raymond@csn.qc.ca).

## RÉFLEXE

*Le Réflexe* est publié quatre fois par année par le Conseil central de Québec-Chaudière-Appalaches (CSN).

Il est tiré à 1 100 exemplaires et est distribué gratuitement à tous les syndicats affiliés au conseil central.

155, boulevard Charest Est,  
bureau 200  
Québec (Québec) G1K 3G6  
Téléphone : 418 647-5824  
Courriel : [ccqca@csn.qc.ca](mailto:ccqca@csn.qc.ca)

**Rédaction:** Yves Fortin, Ann Gingras et Nicolas Lefebvre Legault

**Conception et réalisation:**  
Nicolas Lefebvre Legault

**Édition et correction:**  
Audrey Jomphe et Claudi-Anne Tessier

**Crédit photos:** Archives de la CSN, Centre d'archives de la région de Thetford, Ann Gingras, Nicolas Lefebvre Legault et Patrick Sicotte.





**Alors que nous assistions à une rentrée plutôt timide du gouvernement Legault à l'Assemblée nationale, en octobre dernier, les masques sont rapidement tombés pour découvrir sa réelle nature.**

## Bas les masques

Rarement a-t-on vu un premier ministre porter un jugement sur l'une des parties dans un conflit de travail; pourtant, François Legault ne s'est gêné d'aucune façon pour critiquer le syndicat de l'ABI dans le différend qui l'oppose à son employeur depuis janvier 2018. Comment faire maintenant pour rétablir un certain rapport de force alors que les dirigeants de l'Aluminerie de Bécancour se sentent gonflés à bloc par les commentaires récents de notre cher premier ministre, qui a traité les grévistes «d'enfants gâtés»?

Malheureusement, ce n'est pas le seul sujet sur lequel «le jupon dépasse» pour ce gouvernement. Chez les chauffeurs et propriétaires de taxi, c'est un véritable tsunami qui les frappe avec la déréglementation tous azimuts de l'industrie, pour accueillir les Uber de ce monde. Avec le projet de loi n° 17 du ministre Bonnardel, les taxis traditionnels seront appelés à disparaître graduellement et Uber aura le quasi-monopole. Qui payera la note? Les clients, bien entendu. L'industrie du taxi est réglementée depuis les années 1970, justement pour aider les chauffeurs aux prises avec une situation de pauvreté et pour professionnaliser le secteur. Voilà que la CAQ, précédée par les libéraux, livre l'industrie à Uber sur un plateau d'argent, cette multinationale américaine qui a fait des saignées partout où elle est passée.

Les permis de taxi coûtaient, en moyenne, 200 000 \$. Pour plusieurs, il s'agissait de leur fonds de retraite : ils prévoyaient le vendre le moment venu. Et pouf, dans le temps que ça prend pour qu'un député lève le cul de sa chaise, la valeur de leur gagne-pain a disparu, plus aucune valeur. Pourtant, le prêt contracté lors de l'achat est toujours là et doit être remboursé. C'est comme si notre maison, du jour au lendemain, perdait toute sa valeur par une bêtise gouvernementale quelconque; l'obligation envers notre institution financière subsisterait malgré

tout. Ignoble, ce que fait le gouvernement Legault face à ces hommes et ces femmes qui ont trimé dur.

Détrompez-vous si vous y voyez du bon : la mission d'Uber n'est pas d'offrir une alternative ni de démocratiser le transport, c'est de faire de l'argent!

La sottise de Legault se poursuit avec son dogme des «maternelles 4 ans». Bien qu'il prétende que ce n'est pas du mur-à-mur, c'est tout le contraire qui se met en place. Pourtant, l'engouement ne semble pas être au rendez-vous puisque bon nombre de commissions scolaires prolongent les délais d'inscription, faute de tout-petits.

**Forts de nos origines, militons avec fierté!**

C'est le 17 juin que s'ouvrira le prochain congrès du conseil central. Toujours un moment fort, des énergies se consacrent à cet événement depuis maintenant plusieurs mois. Alors que nous avons souligné notre centenaire en octobre 2018, voilà qu'est venu le temps de se projeter vers l'avenir et de dégager des perspectives qui sauront nous orienter au cours des prochaines années.

Plusieurs thématiques seront abordées, allant de la vie syndicale et régionale à l'immigration et à la santé et sécurité au travail. Des propositions seront débattues, avec pour objectif de mieux soutenir les syndicats dans leur rôle primordial auprès des membres.

Nous souhaitons que cette semaine soit remplie d'échanges et de découvertes qui sauront nous mobiliser davantage afin de poursuivre l'implication si nécessaire dans la représentation et la défense des personnes qui nous ont mandatés.

D'ici là, je vous souhaite un excellent 1<sup>er</sup> mai! ■



Vie du mouvement

## Action féministe au palais de justice

(La rédaction) Des syndicalistes se mobilisent pour appuyer la création d'un tribunal spécialisé en matière d'agressions sexuelles

Les membres du comité des femmes du Conseil central de Québec-Chaudière-Appalaches (CSN) se sont mobilisés en marge de la journée thématique en condition féminine du 21 février pour

appuyer la création d'un tribunal spécialisé en matière d'agressions sexuelles. «Nous voulions saluer l'initiative en ce sens des différents partis représentés à l'Assemblée nationale et réaffirmer que nous demeurerons vigilantes sur la question de la violence faite aux femmes», explique Barbara Poirier.

«Selon les données de 2014 de Statistique

Canada, seulement 5 % des agressions sexuelles au Canada font l'objet d'un signalement et à peine 3 sur 1 000 se soldent par une condamnation, rappelle Barbara Poirier, vice-présidente du conseil central. Le déni de justice pour les survivantes, encore récemment illustré dans quelques cas très médiatisés, est inacceptable. Comme société, nous pouvons et nous devons faire mieux.» ■

# Québec, réveille !

## Avec Marjorie Champagne

Du lundi au vendredi, de 7h30 à 9h00

CKiZ  
88.3 RADIO URBAINE

# Une fausse bonne idée

En déposant le projet de loi n° 5 sur la généralisation de la maternelle 4 ans, le gouvernement Legault pense faire un bon coup. Le premier ministre parle même de «grand projet de société» qui va «changer la donne». Une fausse bonne idée, répondent les syndicats.

Par Nicolas Lefebvre Legault  
Conseiller à l'information

## L'école n'est pas prête

«C'est une fausse perception que de penser que l'école, c'est mieux pour les enfants que les services de garde éducatifs», lance d'emblée Louise Labrie, présidente du Syndicat des travailleuses et des travailleurs des centres de la petite enfance de Québec Chaudière Appalaches (CSN), et représentante du secteur des CPE à la Fédération de la santé et des services sociaux (FSSS). «Dans le développement de l'enfant, jusqu'à 5 ans, sinon 7 ans, le moyen d'apprendre passe par le jeu et l'expérimentation.»

«L'école québécoise n'est pas prête à accueillir les enfants de 4 ans», croit Carole Dion, présidente du Syndicat des éducatrices et éducateurs en milieu familial de Sainte-Marie — CSN, qui cite en vrac les problèmes de rénovation, la pénurie d'enseignant-es, les cours d'école qui ne sont pas adaptées aux tout-petits sans parler du ratio adulte-enfants qui est beaucoup plus élevé à l'école. «Dans un service de garde en milieu familial, c'est 1 adulte pour 6 enfants ou 2 pour 9; dans un CPE, c'est 1 pour 10; dans une école, c'est 1 pour 15. C'est beaucoup plus gros», rappelle Carole Dion.

«On n'est pas là pour nos "jobs", notre souci, c'est les enfants de la prochaine génération, assure Louise Labrie. Ce n'est pas en les rentrant plus tôt à l'école qu'on va leur éviter



**Manifestation pour demander au gouvernement de tenir compte des services de garde éducatifs en place dans chaque région avant de développer de nouvelles places en maternelle 4 ans, le 28 février dernier.**

le décrochage scolaire. Surtout pas avec nos écoles, dans l'état où elles sont, avec du personnel qui n'est pas formé pour ça. Les écoles ne sont pas configurées pour accueillir des enfants de 4 ans, les isoler et les protéger.» «Est-ce qu'on peut laisser les enfants être des enfants, sans vouloir les scolariser à tout prix? Les laisser vivre leur petite enfance?», se demande Carole Dion.

## Le dépistage se fait déjà

Deux arguments principaux sont utilisés par le gouvernement pour justifier son projet. Premièrement, il se base sur le fait que 20 % des enfants de 4 ans ne fréquentent pas de service de garde ou la maternelle. Deuxièmement, il évoque le dépistage précoce et avance que les enfants ayant des difficultés seront mieux servis dans les écoles que dans les services de garde.

Les responsables de service de garde en milieu familial sont à la limite d'être insultés par le discours gouvernemental sur le dépistage. «Le gouvernement dit qu'il faut déceler les problématiques que les

enfants peuvent avoir, mais on le fait déjà!», s'exclame Carole Dion. «Le problème sur le terrain, c'est que l'on fait le dépistage, mais qu'il n'y a pas de ressource, les parents sont mis sur des listes d'attente pour voir un professionnel. On perd six à huit mois pour mettre en place un plan d'intervention avec les enfants.»

Même son de cloche du côté des centres de la petite enfance (CPE) : «Le problème, ce n'est pas le dépistage, ce sont les services professionnels», confirme Louise Labrie. «Ce qui se passe, c'est que les parents qui en ont les moyens finissent par payer; sinon, leur enfant est mis sur une liste d'attente qui débloque, peut-être, une fois à l'école.» Pour la syndicaliste, l'égalité des chances n'est pas là.

De plus, il ne faut pas oublier que l'austérité a frappé durement l'école québécoise et le système de santé et de services sociaux. «Faire croire aux parents que leurs enfants vont avoir plus de services parce qu'ils sont à l'école, c'est leur mentir, affirme Louise Labrie,

Suite sur la page suivante ►►

» car ce sont des services qui ne sont plus là, autant au préscolaire qu'au scolaire.» Pour la syndicaliste, il vaudrait mieux offrir les services à ceux qui en ont besoin, mais pour cela il faudrait que le dépistage se fasse par des professionnels, dans les familles.

## Les parents ne seront pas gagnants

La question de l'accessibilité est au cœur du discours gouvernemental. En annonçant la création de 5 000 classes de maternelle 4 ans d'ici cinq ans, on espère offrir assez de place pour 50 % à 80 % des enfants de cet âge au Québec. Le «hic», c'est que les études prouvent que les enfants qui viennent d'un milieu à faible revenu fréquentent moins les services de garde éducatifs que les plus nantis. Or, la maternelle 4 ans ne sera pas plus avantageuse financièrement pour les parents.

«Peut-être que ça peut sembler alléchant, mais il faut être conscient des coûts qui y sont liés», prévient Carole Dion. Ainsi, les parents devront payer notamment pour le service de garde le matin et en fin de journée ainsi que les repas du midi en plus des journées pédagogiques. De plus, il ne faut pas oublier que l'école est fermée à certaines périodes comme les fêtes et les vacances d'été, et que les enfants de 4 ans ne sont pas admis aux terrains de jeu. «Ça peut être intéressant dans certains cas, par exemple, si l'aîné est déjà à l'école, mais je ne crois pas qu'une majorité de parents dont les enfants ont une place en CPE va opter pour la maternelle 4 ans. Ça va dépendre beaucoup des moyens financiers et de l'organisation familiale», pense Louise Labrie.

## Que veut-on pour les enfants ?

Pour les syndicats, il faut revenir à la base et se demander ce que l'on veut pour les enfants. «Il faudrait se poser la question : est-ce que l'on veut que tout le monde soit couvert par les services de garde éducatifs et les maternelles 4 ans ? C'est sensé être un choix», rappelle Louise Labrie, pour qui la maternelle 4 ans est en train d'essayer de faire ce que la maternelle 5 ans est censée faire : socialiser les enfants qui en ont besoin et les préparer à l'école. «Ce n'est pas en développant des maternelles 4 ans pour tous que l'on va régler le problème qui peut se poser avec les enfants qui arrivent à l'école sans avoir été en service de garde éducatif», pense Louise Labrie.

«Quand le ministre dit que ça va rester un choix, ce n'est pas vrai», dit Louise Labrie. «L'alternative à la maternelle 4 ans, pour bien des parents, ce sont les services de garde éducatifs, mais ce n'est pas un vrai choix : s'il n'y a pas de place, les gens vont aller vers la maternelle. Ce serait un vrai choix s'il y avait assez de places en CPE et milieu familial.» Maternelle 4 ans et services de garde éducatifs ne sont pas sur un pied d'égalité dans la politique gouvernementale. «Quand est-ce que le ministre de la Famille va faire comme son collègue de l'éducation et enchâsser dans une loi que tous les enfants de moins de 4 ans ont droit à une place en service de garde éducatif?», conclut Louise Labrie. ■

L'affiche de campagne présente un grand chiffre '4' rouge en arrière-plan. À l'intérieur du chiffre, on voit le silhouette d'un enfant bleu tenant un ours en peluche. En dessous du chiffre, le slogan '4 ANS, C'PAS GRAND' est écrit en lettres stylisées, avec '4 ANS' en rouge et 'C'PAS GRAND' en bleu. Le bas de l'affiche est une bande turquoise qui contient le texte 'NOUS SOMMES LES SPÉCIALISTES DE LA PETITE ENFANCE' à gauche, le logo 'UN CHOIX ÉVIDENT' dans un cercle blanc à droite, et les logos de la CSN et du FSSS à gauche du bas, avec '4 ans, c'est pas grand' à droite du bas.

## La CSN en campagne

Au moment où vous lirez ces lignes, la CSN aura lancé une campagne nationale sur le thème «4 ans, c'est pas grand». Outre des rencontres avec des députés, qui sont déjà en cours, la CSN prévoit déposer un mémoire en commission parlementaire. Des outils Web et des affiches sont également au programme pour sensibiliser la population. «On va faire appel à la population et aller chercher des appuis sur le terrain, dit Carole Dion, il faut conscientiser les parents aux implications du projet gouvernemental.»

## Sommes-nous si riches ?

En campagne électorale, la Coalition Avenir Québec (CAQ) avait évoqué le chiffre de 250 millions de dollars pour réaliser son projet de maternelle 4 ans. Ensuite, la somme est passée à 400 millions, puis 700 millions. Dans le budget déposé en mars, il est maintenant prévu plus d'un milliard de dollars. «Sommes-nous si riches comme société que l'on peut se permettre de payer si cher pour doubler les services aux 4 ans?», demande Louise Labrie. «Il me semble que c'est un mauvais choix d'utilisation des fonds publics.»

# La relance d'Action Chômage de Québec

Les travailleuses et les travailleurs non syndiqués de la Capitale-Nationale ont à nouveau une option lorsqu'ils ont un problème avec l'assurance-emploi.

Par Nicolas Lefebvre Legault  
Conseiller à l'information

Depuis le début février, il est de nouveau possible de s'adresser à Action Chômage de Québec pour obtenir de l'information et de l'aide si l'on a des démêlés avec l'assurance-emploi. Nouvelle employée permanente, nouveaux locaux, le vénérable groupe communautaire, qui est passé à deux doigts de mourir à l'automne 2017, retrouve des couleurs depuis peu.

## Coup dur

La perte de la subvention de Centraide en 2017, après 43 ans d'association, a été un coup dur pour le groupe actif depuis 1973. En novembre 2017, Action Chômage de Québec doit se résoudre à licencier ses employés; début 2018, le Secrétariat à l'action communautaire autonome et aux initiatives sociales (SACAIS) suspend ses versements. Ça sent la fin.

Mais des membres du conseil d'administration s'accrochent. La directrice générale historique de l'organisme, Jeanne Lalanne, malheureusement décédée depuis, mène une ultime campagne de financement pour liquider les dettes d'Action Chômage de Québec et permettre une éventuelle relance. Le Conseil national des chômeurs et chômeuses accepte le mandat de remettre le groupe sur pied, et des contacts sont initiés auprès des organisations syndicales (dont le Conseil central de Québec-Chaudière-Appalaches).

## Relance

En décembre 2018, après avoir

sécurisé la subvention du SACAIS, le groupe peut procéder à l'embauche d'une nouvelle salariée, Héroïse Varin, qui entre en poste en janvier 2019. «L'ouverture a été graduelle; il n'y a pas eu d'affichage, mais nous avons recommencé à donner des services au début février», précise la nouvelle coordonnatrice. Un lancement plus officiel est en préparation dans les nouveaux locaux de l'organisme, à la Maison de la coopération et de l'économie solidaire de Québec, située au 155, boulevard Charest Est, pour le 30 avril prochain.

Relancer un groupe communautaire comporte bien des défis. «Nous avons une organisation administrative à remettre sur pied pour pouvoir être fonctionnels et donner des services», indique Héroïse Varin. «Les plus grands défis restent de reconstruire le "membership", de faire le pont entre défense individuelle et défense collective des droits, et de réinscrire l'organisation dans le milieu», révèle la coordonnatrice.

À celles et ceux qui contesteraient la pertinence d'Action Chômage de Québec dans un contexte de plein emploi, madame Varin répond que les droits demeurent et doivent être défendus malgré la conjoncture. «L'accès à l'assurance-emploi est de plus en plus complexe, il y a de moins en moins de dossiers qui passent facilement en première ligne et dès qu'il y a un litige, ça va en révision; mieux vaut se faire accompagner pour mettre toutes les chances de son côté», révèle-t-elle.



Héroïse Varin, coordonnatrice  
d'Action Chômage de Québec



**ACTION CHÔMAGE  
DE QUÉBEC**

INFORMER | DÉFENDRE | MOBILISER

Les services d'Action Chômage Québec, gratuits et ouverts à tout le monde, se déclinent ainsi :

**Service d'information** pour les premiers demandeurs

**Service d'accompagnement** pour avoir accès plus facilement aux dossiers et aux agents de liaison de l'assurance-emploi

**Service de représentation** pour monter un dossier en révision administrative et se faire représenter au Tribunal de la sécurité sociale du Canada

Les conseils sont donnés par téléphone, du lundi au jeudi, de 13 h à 16 h 30; ou en personne, sur rendez-vous.

418 523-7117 ou [info@actionchomage.org](mailto:info@actionchomage.org)

# Pénuries et rareté de main-d'œuvre

À l'instar du conseil central, qui a tenu un forum régional en avril 2018, la CSN en a organisé un au national, qui a eu lieu à Montréal les 26 et 27 février 2019.

Par Yves Fortin, secrétaire général

Tout comme à Québec, les objectifs du forum CSN visaient à présenter l'état de la situation, mais pour l'ensemble du Québec, ainsi que les enjeux qu'une telle conjoncture du marché du travail soulève, d'abord pour les syndicats, puis pour les fédérations et les conseils centraux, voire les régions.

Les participant-es ont, d'entrée de jeu, assisté à des présentations sur les causes socioéconomiques à l'origine de la situation, qui sont au moins de deux ordres.

## Démographie et économie en cause

La première cause, que les démographes annonçaient depuis quelques années, est le vieillissement

de la population, qui aura des impacts pour encore un minimum prévisible de presque quinze ans, à moins que nous connaissions un ralentissement de l'économie. En effet, en février 2019, la part de l'emploi qu'occupe le groupe d'âge des 15 à 24 ans est de 14 % du total alors que celui des 55 à 64 ans est de 17 %. De plus, l'âge moyen de la population active sur le marché du travail provincial est de 42,1 ans, tandis que

**Yves Fortin et Jean Lortie, respectivement secrétaire général du conseil central et de la CSN, lors de l'un des panels du forum.**

le résultat pour notre région est plus élevé encore avec 43,4 ans.

Dans la région, c'est à partir de 2011 que le nombre de personnes âgées de 65 ans a excédé le nombre de personnes âgées de 18 ans, pendant qu'au Québec ce phénomène a débuté en 2014. Il n'est pas surprenant de voir les gouvernements et les entreprises multiplier les initiatives pour maintenir en emploi les



## La Caisse d'économie solidaire est la coopérative financière des syndicats CSN.



Gérald Larose  
Président

Grâce à votre épargne, la Caisse solidaire soutient les mouvements sociaux, les entreprises collectives et les citoyens engagés pour une économie sociale et durable.

**CAISSE. D'ÉCONOMIE. SOLIDAIRE.**

Contactez-nous! 1 877 647-1527 | [caissesolidaire.coop](http://caissesolidaire.coop)



Photos : Patrick Sicotte

travailleuses et les travailleurs âgés, alors qu'auparavant, c'était plutôt l'inverse.

L'autre cause est liée à une économie régionale qui se porte bien et s'est développée depuis le grand « crash » boursier de 2008, se traduisant par la création d'emplois favorisant l'atteinte d'un minimum historique pour le taux de chômage. La baisse du nombre de chômeuses et de chômeurs contribue à la diminution du bassin de travailleuses et de travailleurs disponibles pour occuper les postes vacants sur le marché du travail ; il y avait 12 220 postes libres au 3<sup>e</sup> trimestre de 2018, c'est-à-dire 3,6 % des emplois salariés de la région.

En mettant en ratio le nombre de chômeuses et chômeurs par poste vacant, nous atteignons le plancher provincial de 1,4 personne au chômage par poste vacant (3,1 au

Québec), tandis qu'il était de 4,9 au début de 2016.

La progression des postes libres indique que la rareté de main-d'œuvre se traduit en difficulté de recrutement pour les employeurs, et a des effets concrets sur l'alourdissement de la charge de travail des autres travailleuses et travailleurs, qui doivent se répartir les tâches au détriment de leurs conditions de travail.

Le forum CSN s'est ensuite poursuivi avec différents panels de représentant-es d'organisations syndicales et patronales traitant du nécessaire dialogue social ou du rôle de l'action concertée dans la transformation des milieux de travail.

#### Vers un plan d'action CSN

Il y a également eu deux séances

**Près de 600 personnes ont participé au forum CSN des 26 et 27 février dernier. Le travail en atelier était à l'honneur.**

de travail en ateliers pour échanger avec les personnes déléguées des syndicats et des organisations affiliées sur les répercussions de la pénurie et de la rareté de la main-d'œuvre, ainsi que sur un plan d'action CSN comprenant des engagements au niveau des syndicats locaux, des fédérations, des conseils centraux et de la confédération.

En guise de conclusion, et à la lumière des constats qui ont été dégagés des forums du conseil central et de la CSN, ressort clairement l'importance pour les syndicats de se préoccuper de la situation actuelle; ils doivent prendre les devants pour négocier une meilleure organisation du travail et l'amélioration des conditions de travail et salariales pour les membres qu'ils représentent. Pour les employeurs, cela rendra leurs postes plus attrayants et contribuera à la pérennité de leurs entreprises, lesquelles feront moins face au dilemme de refuser de nouveaux contrats par manque de main-d'œuvre.

Les syndicats pourront bien sûr compter sur le soutien du conseil central, de leur fédération et de la confédération. ■

#### En chiffres

##### Part de l'emploi qu'occupe le groupe d'âge des...

15 à 24 ans	14%
55 à 64 ans	17%

##### Nombre de personnes au chômage par poste vacant...

en 2016	4,9
en 2019	1,4

# La grève de l'amiante (1949)

Le 14 février 1949, quelque 2000 mineurs d'amiante de la Canadian Johns-Manville Company tombent en grève à Asbestos. La veille, Gérard Picard, le président de la Confédération des travailleurs catholiques du Canada (la CTCC, l'ancêtre de la CSN), avait demandé aux mineurs de laisser une dernière chance à la négociation, ce que les 3000 ouvriers de Thetford Mines venaient de lui accorder. Ceux d'Asbestos en ayant décidé autrement, les mineurs de Thetford Mines leur emboîtent le pas le lendemain. C'est le début de la grève de l'amiante. Elle durera quatre mois et marquera une génération.

Par Nicolas Lefebvre Legault,  
Conseiller à l'information



Assemblée syndicale des mineurs en mars 1949. À noter, la présence d'un groupe d'ouvrières au milieu de la salle, dans la 4<sup>e</sup> et 5<sup>e</sup> rangée. On retient plus volontiers le rôle des femmes en tant que conjointes de grévistes mais certaines étaient aussi travailleuses.

Les femmes étaient présentes dans la mine depuis 1942 et avaient deux postes réservés au comité exécutif du syndicat.

## Les revendications des grévistes

Les syndicats des mineurs d'amiante sont affiliés à la Fédération nationale des employés de l'industrie minière (CTCC) et, dans le cas de ceux de Thetford Mines, au Conseil central des syndicats catholiques de Québec. La direction nationale de la CTCC s'implique activement dans le conflit, Gérard Picard devenant le négociateur des mineurs et Jean Marchand, le secrétaire général, leur leader *de facto*.

Les principales revendications des mineurs sont l'élimination de la poussière d'amiante, dont on commence à douter qu'elle cause de graves problèmes de santé, une augmentation de salaire de 15 cents l'heure, le prélèvement à la source de la cotisation syndicale (formule Rand) et la consultation des syndicats dans les cas de promotion, transfert et congédiement.

Les compagnies impliquées s'opposent en front commun à toutes les revendications des grévistes et n'offrent que 5 cents l'heure d'augmentation salariale. Pour la Johns-Manville, les dirigeants syndicaux sont des révolutionnaires communistes qui cherchent à miner le droit de propriété. Le ministre du Travail s'en fait l'écho et parle de saboteurs.



# Vague de solidarité

La grève de l'amiante est très largement médiatisée, notamment grâce au journal *Le Devoir* qui envoie sur place un reporter, Gérard Pelletier, ce qui force les autres médias à se positionner. Le conflit frappe l'imaginaire populaire et suscite une vague de solidarité rarement vue.

Évidemment, les syndicats catholiques sont au premier rang pour soutenir leurs camarades en grève. Quelque 300 000 \$ seront récoltés à même la centrale, l'équivalent de 3,3 millions en dollars d'aujourd'hui. Les autres syndicats ne seront pas en reste non plus : plus de 14 000 \$ sont recueillis (150 000 \$ aujourd'hui).

Des collectes de denrées sont également organisées, et les conseils centraux affrètent des camions afin d'envoyer des vivres pour soutenir les grévistes. Le premier de ces camions, parti de Québec, atteint Thetford Mines le 18 mars. Selon un rapport de l'époque, c'est la valeur de 75 000 \$ en denrées qui sera acheminée aux grévistes, soit l'équivalent de 814 000 \$ aujourd'hui.

C'est toutefois l'appui de l'Église et de la population qui étonne le



Photo : Centre d'archives de la région de Thetford

plus. Le 1<sup>er</sup> mai, l'archevêque de Montréal ordonne une quête à la porte des églises. Ses mots sont très durs et résonnent lourdement : «La classe ouvrière est victime d'une conspiration qui veut son écrasement, et quand il y a une conspiration pour écraser la classe ouvrière, c'est le devoir de l'Église d'intervenir. [...] L'Église, c'est l'église des pauvres. L'Église ne peut pas tolérer qu'on écrase les ouvriers

**Les vivres étaient acheminés aux grévistes dans des camions affrétés par les conseils centraux de la CTCC.**

parce qu'ils sont pauvres. J'ordonne qu'une quête...» Les quêtes aux portes des églises rapportent 167 558,24 \$ (l'équivalent de 1,8 million de dollars). Le prélat paiera cher son appui aux grévistes ; il sera exilé en Colombie-Britannique peu de temps après. La hiérarchie catholique opérera dans la foulée un sévère virage à droite qui durera une dizaine d'années.



# Sauver sa peau

Devant l'échec des négociations et l'escalade de la violence, c'est l'intervention de monseigneur Maurice Roy, archevêque de Québec, qui dénoue l'impasse. Sa médiation permet de trouver un compromis : la partie patronale accepte de retirer ses plaintes afin d'arrêter les poursuites, mais elle se réserve le droit de sévir contre les grévistes qui seront condamnés au criminel et garde les briseurs de grève à son emploi. Les syndicats récupèrent chacun leur accréditation et la négociation reprend. La grève prend fin le 29 juin à Thetford Mines et le 6 juillet à Asbestos.

La sentence du tribunal d'arbitrage est une gifle pour les syndiqué-es : augmentation de 10 cents l'heure, prélèvement volontaire de la cotisation syndicale (pas de formule Rand), convention collective de deux ans au lieu d'une, presque rien sur la poussière d'amiante et maintien intégral du droit de gérance (pas de consultation des syndicats). Une ultime conciliation permettra d'obtenir une augmentation de 15 cents l'heure, mais c'est tout.



«On a réglé à plat ventre, on a réglé pour sauver notre peau», déclarera beaucoup plus tard, en 1974, Rodolphe Hamel, le président d'alors à la Fédération nationale des employés de l'industrie minière (CTCC). Paradoxalement, les syndicats en sortent tout de même plus forts, avec un appui renouvelé de leurs membres.

La direction de la CTCC – et notamment le président, Gérard Picard, qui va négocier les conventions collectives subséquentes des mineurs – mettra un point d'honneur, dans les années suivantes, à effacer l'affront.

**La direction de la CTCC s'est impliquée très activement dans la grève de l'amiante. Ici, en juin 1949, dans les rues d'Asbestos, on reconnaît Jean Marchand et Gérard Picard, respectivement 3<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> de gauche à droite.**

En 1952, la nouvelle convention prévoit l'abolition des postes des briseurs de grève embauchés en 1949, et le retour à leur poste de tous ceux qui avaient subi des préjudices à cause de leur participation au conflit. À ceux qui prétendent que la grève fut un échec, la rédaction du journal syndical *Le Travail* répond que, grâce à cette convention collective, les mineurs de la région ont le meilleur salaire de départ au Canada. Il faudra toutefois attendre la grande grève des mineurs de Thetford Mines, en 1975, pour que les compagnies commencent à agir sérieusement contre la poussière d'amiante.

## Un évènement historique

Les contemporains de la grève de l'amiante y voient un évènement historique majeur, la première salve de la Révolution tranquille, voire carrément l'origine du Québec moderne. Aujourd'hui, les historiens ont tendance à nuancer ce jugement. Une chose est sûre, le conflit cristallisera les forces «anti-Duplessiste» et marquera une génération.

Plusieurs personnages qui seront appelés à jouer un rôle politique important par la suite ont été mêlés de près ou de loin à la grève de l'amiante. Par exemple, c'est un jeune avocat de Montréal, Jean Drapeau, qui prendra la défense des grévistes devant les tribunaux. C'est à Asbestos que Jean

Marchand, le secrétaire général de la CTCC, a rencontré Pierre Elliot Trudeau, qui y était venu pour enquêter, et dont il sortira plus tard un livre; le jeune avocat collaborera par la suite périodiquement avec la CTCC, notamment comme arbitre syndical. Gérard Pelletier, le reporter du journal *Le Devoir* dépêché sur les lieux, deviendra peu de temps après directeur de la publication *Le Travail*, le journal de la CTCC, qu'il transformera en hebdomadaire. Les «trois colombes» se seraient donc rencontrées pendant la grève de l'amiante.

En termes syndicaux, la grève de l'amiante se situe à un moment charnière de l'histoire du syndicalisme national : c'est le premier

conflit majeur de la nouvelle direction de la CTCC (Picard est devenu président en 1946 et Marchand, secrétaire général en 1948), celui qui la fera découvrir à l'opinion publique. À l'époque, la centrale catholique est en pleine expansion; la conjoncture économique est excellente, et depuis quelques années, le syndicalisme international est divisé, ce qui fait d'elle la plus grande organisation syndicale au Québec. Manifestement, la centrale est en offensive et la grève de l'amiante est le symbole de cette transformation. Dorénavant, plus personne ne pourra accuser les syndicats nationaux de ne pas être combatifs et d'être conciliants avec les patrons. ■

# Féminisme : la CSN n'a pas à rougir de son bilan

«Est-ce qu'il y a encore un terrain à occuper, d'autres victoires à conquérir? Oui, bien sûr, mais on n'a pas à renier notre passé ni à rougir des gains obtenus grâce à l'action syndicale», a martelé Claudette Carbonneau, première femme présidente de la CSN, lors d'un dîner-conférence sur le thème du «féminisme dans le syndicalisme» tenu à Québec, le 9 avril dernier.

Par Nicolas Lefebvre Legault,  
Conseiller à l'information

Selon Claudette Carbonneau, on fait parfois un mauvais procès au féminisme tel que vécu à la CSN. «On aurait des approches bourgeoises, laissant de côté les femmes les plus vulnérables et marginalisées, et notre action serait corporatiste», illustre la militante, qui trouve manifestement l'accusation injuste, et dont l'essentiel de l'intervention a visé à rétablir les faits.

«Tout d'abord, il faut dire que le féminisme est un grand mouvement social qui a permis des gains spectaculaires dans les cinquante dernières années, explique Claudette Carbonneau. Il faut le reconnaître parce que c'est important, mais en même temps, il faut comprendre que les acquis sont fragiles et peuvent toujours être remis en question.»

Selon l'ancienne présidente de la CSN, le féminisme à la confédération repose sur trois piliers essentiels. Premièrement, la centrale a toujours lutté contre toutes les sortes de discrimination : c'est la base. Deuxièmement, la présence des femmes et leur organisation spécifique au sein de la CSN ont de tout temps été un point central, sans que l'action féministe soit marginalisée; les revendications et les luttes ont toujours cheminé dans les instances, par exemple les assemblées générales et les congrès. Troisièmement, la CSN préconise l'approche la plus large possible,

c'est-à-dire unifier les luttes et investir tous les terrains en priorisant les actions à portée collective.

En reprenant plusieurs dossiers féministes majeurs menés par la CSN, Claudette Carbonneau entendait prouver que cette approche a permis de servir les intérêts autant des hommes que des femmes, y compris les plus vulnérables. «En matière d'équité salariale, par exemple, nous avons gagné l'adoption de la loi qui a l'approche la plus large et englobante de tout le Canada», explique Claudette Carbonneau, qui précise que la loi vise tant le secteur public que privé, les employé-es syndiqués ou pas. Pour la militante, elle a eu des effets majeurs dans la lutte contre la pauvreté. «Dans nos rangs, ça a permis d'améliorer le sort des groupes parmi les plus vulnérables, que ce soit les femmes de chambre dans l'hôtellerie, le personnel du réseau de la santé ou encore les éducatrices des services de garde en centres de la petite enfance [CPE] ou dans le milieu scolaire.»

«Dans le cas des centres de la petite enfance, on a réussi à améliorer les conditions de travail des travailleuses [et des travailleurs] en les syndiquant; c'était l'objectif, en plus d'améliorer les conditions de vie pour toute la population en créant un réseau de services de garde, raconte Claudette Carbonneau. On a permis de faire apparaître et développer un nouveau métier pour accomplir une tâche socialement utile, issu d'une formation collégiale et assurant une qualité de service.» Est-ce que cette bataille féministe a eu des répercussions sur des groupes particuliers? «Ça a permis un fort retour des femmes sur le marché du travail; ça a servi des mères monoparentales et des familles défavorisées composées de petits salarié-es; ça a permis le développement de services sur l'ensemble du territoire québécois; et pour les responsables de services de



**Claudette Carbonneau, première femme présidente de la CSN (de 2002 à 2011)**

garde en milieu familial, ça a permis de conquérir des droits qui étaient niés», répond l'ancienne présidente. Elle souligne d'ailleurs que même dans le cadre des négociations collectives des éducatrices en CPE, la CSN s'est fait un point d'honneur de s'assurer que la nouvelle échelle salariale, le régime de retraite et l'équité salariale s'appliquent aussi aux travailleuses et travailleurs non syndiqués.

Le même constat vaut pour les congés parentaux ainsi que d'autres combats féministes menés par la CSN. «Nos grands piliers sont toujours aussi pertinents qu'avant, conclut Claudette Carbonneau, on doit continuer de s'investir dans le mouvement des femmes pour élargir la solidarité et s'allier les hommes afin d'embrasser les perspectives les plus vastes.» Ce ne sont pas les revendications qui manquent : les acquis, l'équité salariale et les centres de la petite enfance par exemple, doivent être préservés et améliorés. Plusieurs batailles sont encore à mener, comme celle pour le salaire minimum à 15 \$ l'heure ou celle pour l'obtention de mesures pour combattre le harcèlement et les agressions sexuelles. ■

# Victoire pour Marlène Ross !

Dans une décision rendue le 18 février, le Tribunal administratif du travail a ordonné à la Résidence Charlesbourg de réintégrer Marlène Ross à son poste. La militante, qui s'était blessée durant les Fêtes, effectue actuellement un retour progressif au travail à raison d'une journée semaine. «Le retour se passe bien; notre résidence est en processus de vente et ça va bien avec la personne qui veut la racheter», explique Marlène Ross au *Réflexe*.



Par Nicolas Lefebvre Legault,  
Conseiller à l'information

## Congédiement pour activité syndicale

Rappelons que cette travailleuse, membre du comité exécutif du Syndicat des travailleuses et des travailleurs des centres d'hébergement privés de la région de Québec (CSN) et du comité de négociation provincial du secteur, avait été congédiée pour la troisième fois par son patron le 6 novembre dernier à cause de ses activités syndicales. La décision rendue lui donne raison sur presque toute la ligne. «M. Gancz [le propriétaire]

était en mission pour faire la vie dure à Mme Ross, et ce, en raison de ses activités syndicales. Il la perçoit comme un élément négatif dont il désire manifestement se débarrasser», écrit le juge administratif Christian Drolet.

«Je travaille à la Résidence Charlesbourg comme cuisinière depuis 19 ans; je n'avais jamais eu de problèmes avant qu'elle ne soit rachetée par le propriétaire actuel, il y a 13 ans», explique Marlène Ross. Herman Gancz, le propriétaire, a vraiment tout essayé pour se débarrasser du syndicat et de sa déléguée. «J'ai été congédiée deux

**Marlène Ross, lors d'une manifestation d'appui organisée le 15 novembre dernier.**

fois et l'on a aboli mon poste deux fois; j'ai aussi été rétrogradée, on a installé des caméras sur mon poste de travail et j'ai subi toutes sortes de représailles dans le but de me faire démissionner», raconte la militante, qui affrontait son patron cet hiver pour la cinquième fois au Tribunal administratif du travail. «Au début, je croyais qu'il finirait par en tirer des leçons, mais non, il y a toujours quelque chose. J'imagine qu'il aime ça payer [elle a eu gain de cause à chaque fois].»

## Il faut se tenir debout

«Moi, j'ai un peu une "tête de cochon"; à la longue, ça devient dur moralement, mais il n'était pas question que je me laisse faire, explique Marlène Ross, je suis quelqu'un qui aime aller au front et me battre.» La militante déplore toutefois qu'au fil des ans, le patron ait eu raison de la majorité de ses anciennes collègues de travail. «La plupart des gens ont fini par partir; je peux comprendre, mais moi, le message que j'envoie, c'est qu'il faut se tenir debout et se défendre, on ne peut pas laisser faire des employeurs qui abusent comme ça», conclut Marlène Ross. ■

**Manifestation d'appui devant la Résidence Charlesbourg le 15 novembre dernier.**



## Vers un vote de grève à l'Université Laval

(NLL) La patience des chargé-es de cours de l'Université Laval est mise à rude épreuve: leur convention collective est échue depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017 et plusieurs points restent encore à régler. Après avoir multiplié les actions de visibilité et de mobilisation cet hiver, le syndicat a inclus un vote de grève à l'ordre du jour de l'assemblée générale du 12 avril [au moment d'écrire ces lignes, l'assemblée n'avait pas encore eu lieu].

« Il y a encore plusieurs points qui achoppent », nous explique Christine Gauthier, présidente du Syndicat des chargées et chargés de cours de l'Université Laval (SCCUL-CSN). « Sur la question salariale, par exemple, on n'est pas du tout sur la même longueur d'onde, alors que nous demandons un rattrapage salarial rétroactif [les chargé-es de cours de l'Université Laval traînent un retard historique]. »



**Les chargé-es de cours ont manifesté bruyamment sur le campus, le 25 mars dernier, pour appuyer leur comité de négociation.**

Autres points en litige: la clause de réserve et l'aide pédagogique. La clause de réserve permet à l'université de réserver un certain pourcentage des cours qui ne sont pas donnés par les professeur-es à d'autres personnes que ses chargé-es de cours. Le syndicat, qui ne conteste pas cette clause, veut toutefois en diminuer la portée et la moduler. « Nous réitérons notre demande de baisser la clause de réserve à 12% pour redonner des cours à nos membres, explique Christine Gauthier, et l'on veut s'assurer que ces cours soient donnés majoritairement par des étudiant-es, et non par d'autres catégories de personnel. » Quant à l'aide pédagogique, par exemple l'aide pour la correction, le syndicat demande qu'elle soit bonifiée pour tenir compte de la nouvelle réalité de l'enseignement, notamment les grands groupes et la formation à distance.

Dans les derniers mois, le syndicat des chargé-es cours a intensifié sa mobilisation et multiplié les activités de visibilité en appui à la négociation. Comité d'accueil lors de rencontres du conseil universitaire, campagne de publicité, recherche d'appui auprès des alliés de la communauté universitaire, manifestations sur le campus et assemblées nombreuses: rien ne fut négligé. « Il est temps d'augmenter la pression d'un cran, croit la présidente, c'est pourquoi nous avons mis un vote de grève à l'ordre du jour de notre prochaine assemblée générale. »

Entre-temps, la négociation se poursuit à l'Université Laval; des dates sont prévues à la mi-avril, après le vote de grève. « Le comité de négociation et le conseil exécutif vont évaluer l'état des lieux en lien avec ces journées de négociation et vont décider de la suite du plan d'action », conclut la présidente. ■



**Christine Gauthier, présidente du Syndicat des chargées et chargé de cours de l'Université Laval (SCCUL-CSN), lors d'un rassemblement en marge d'une séance de conciliation, le 8 avril dernier.**

### Les chargé-es de cours en chiffres

1 600 chargé-es de cours ont un lien d'emploi  
700 chargé-es de cours à la session d'hiver 2019  
140 disciplines dans 57 départements  
35 % des cours à l'université  
5 % du budget de fonctionnement



Photo prise lors de l'assemblée générale du 26 février dernier. Photo: Ann Gingras

## Garant : entente de principe adoptée à 86 %

Les membres du Syndicat des travailleurs et des travailleuses des outils Garant – CSN ont adopté à 86 % l'entente de principe ratifiant la convention collective, qui leur était présentée le 16 mars en assemblée générale. La nouvelle convention, d'une durée de cinq ans, arrivera à échéance le 12 octobre 2023.

Rappelons que le 26 février dernier, les membres du syndicat avaient rejeté à 87 % une première entente de principe jugée insuffisante, et adopté à l'unanimité un mandat de moyens de pression excluant la grève.

«Nous sommes contents, après six mois de négociation, d'avoir franchi cette étape, a déclaré Maxime Jobin, président du syndicat. C'est une bonne entente qui comporte des améliorations pour nos membres et permet de rattraper certains retards. Maintenant, le syndicat s'engage dans la négociation d'une première convention CSN pour les membres de notre nouvelle section à Woodstock, au Nouveau-Brunswick.»

### Faits saillants

La convention comprend quelques gains

intéressants, dont une quatrième semaine de vacances après 10 ans de service au lieu de 15, une augmentation de 16 % de la part de l'employeur pour l'assurance collective, une amélioration de la prime pour certificat en électricité, des nouvelles primes de surveillance, d'affûteur et pour la formation, ainsi qu'une nouvelle clause sur les tempêtes hivernales.

La convention collective prévoit également des augmentations de salaire de 11,5 % sur cinq ans, rétroactives au 12 octobre 2018. ■

## Entente de principe pour la catégorie 4

Le Syndicat des professionnelles, techniciennes et techniciens de la santé et des services sociaux de la Capitale-Nationale (SPTSSS-CSN) est heureux d'annoncer qu'une entente de principe sur les 26 matières locales a été conclue le vendredi 29 mars, en soirée, avec le CIUSSS de la Capitale-Nationale ! Le comité exécutif du syndicat tient à remercier le comité de négociation, les instances et tous les membres qui ont rempli les sondages, voté et participé aux nombreuses assemblées de consultation. Le conseil central félicite les camarades du SPTSSS-CSN pour le travail acharné et la très belle mobilisation qui a permis ce dénouement. ■

## CHP : trois règlements à Québec

Les membres du Syndicat des travailleuses et des travailleurs des centres d'hébergement privés de la région de Québec (CSN), à l'emploi des trois résidences du groupe COGIR syndiquées avec la CSN dans notre région, ont adopté à la mi-mars, dans des proportions allant de 94 % à 100 %, l'entente de principe intervenue avec leur employeur. La nouvelle convention collective respecte les paramètres de la plateforme de négociation coordonnée 2018-2021. ■



Les membres du Manoir Manrèse et du Pavillon Murray.

### Coopérative funéraire des Deux Rives

Les travailleuses et les travailleurs ont une première convention collective à la Coopérative funéraire des Deux Rives.

En effet, l'hypothèse de règlement, soumise par la médiatrice-conciliatrice du ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale, Françoise Chevarie, a été adoptée à 71 % le 25 février dernier. Ce nouveau syndicat s'est organisé en décembre 2017 et a été accrédité le 18 janvier 2018 pour représenter les 135 salarié-es de l'entreprise.

«Le chemin a été long et tortueux, mais nous y sommes arrivés grâce à la motivation et à la détermination des membres!», s'est exclamée Catherine Caron, présidente et membre du comité de négociation du Syndicat des travailleuses et des travailleurs de la Coopérative funéraire des Deux Rives – CSN. «Nous sommes très contents du résultat et des gains que nous avons faits, considérant qu'il s'agit d'une première convention collective. L'histoire ne se termine pas, elle commence. Nous avons maintenant une bonne base à partir de laquelle nous allons pouvoir faire des progrès dans les années à venir.»



Catherine Caron, présidente et membre du comité de négociation du Syndicat des travailleuses et des travailleurs de la Coopérative funéraire des Deux Rives – CSN.

#### Des gains conséquents

Entre autres gains qui seront inscrits dans cette première convention collective, soulignons la reconnaissance de l'ancienneté, la protection contre le travail des cadres, la mise en place de règles applicables à toutes et à tous pour les horaires de travail, un comité paritaire sur l'équité salariale, l'ajout d'un plancher d'emplois et la création de plusieurs postes.

Sur le plan monétaire, les augmentations de salaire sont de 3,5 % les deux premières années et de 2,5 % la troisième; une rétroactivité salariale est prévue au 1<sup>er</sup> janvier 2018, et la progression dans les échelons sera plus rapide. En ce qui a trait aux REER, le groupe passe à Fondation et l'employeur augmente sa contribution à 3,4 %. La nouvelle convention collective arrivera à échéance le 30 juin 2020. ■

### Une première convention collective à Hydro Technologies

Les membres du Syndicat des travailleuses et travailleurs d'Hydro Technologies – CSN ont adopté à 71 %, le 20 février, l'entente de principe qui était intervenue dans leur dossier. Ce nouveau syndicat de 28 membres avait reçu son accréditation le 25 mai dernier.

La première convention

collective, outre les dispositions habituelles, prévoit un ajustement salarial variant de 1,50 \$ à 3 \$ l'heure, rétroactif à partir de 2018, ainsi qu'une augmentation de salaire de 2,5 % en 2019. Le régime de vacances est également bonifié, ce qui se traduira par une meilleure paie de vacances pour les syndiqué-es. ■

### Meunerie Purina

Réunis en assemblée générale le 24 février, les membres du Syndicat des travailleurs de meunerie Purina (CSN) de Lévis ont adopté à 85 % les termes de leur nouvelle convention collective.

Ce contrat de travail d'une durée de cinq ans prévoit des augmentations de salaire de 9 % ainsi qu'une bonification de 1 % du régime de retraite. En contexte de rareté de main-d'œuvre, les parties ont convenu d'éliminer complètement l'échelle salariale en place. Le salaire minimum auquel un nouvel employé peut dorénavant s'attendre à l'embauche dépasse les 25 \$ l'heure. ■

## Calendrier des formations syndicales

### Avril 2019

16 - 17  
Trésorerie

25 - 26  
Suivi d'un dossier de victime de lésion professionnelle

### Mai 2019

7  
Secrétariat

9 - 10  
Accident et maladie du travail  
(ANNULÉE)

14 - 15 - 16  
Exécutif syndical 1

21 - 22  
Initiation à la santé et à la sécurité au travail

### Juin 2019

4 - 5 - 6  
Exécutif syndical 2

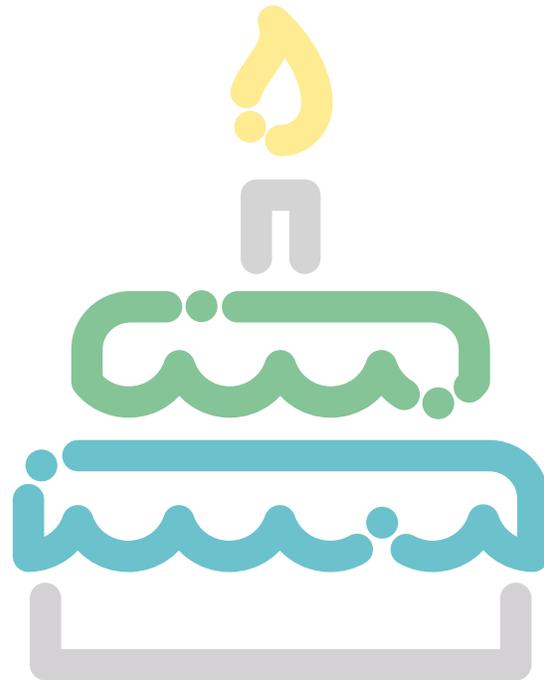
Les inscriptions aux formations se font sur le site Web du conseil central ou encore au 418 647-5824.

### Pour rester informé...

Les chroniques du *Réflexe* sont réalisées à partir des communiqués publiés semaine après semaine par l'équipe du conseil central. Pour être tenu au courant des nouvelles au jour le jour, la meilleure solution reste de vous abonner à *La Réplique*, l'infolettre du conseil central. Tous les détails sur notre site Web à : [www.ccqca.csn.qc.ca](http://www.ccqca.csn.qc.ca)

**SSQ**  
assurance

**L'esprit collectif**



**SSQ Assurance fête ses 75 ans.  
Merci de faire partie  
de notre histoire!**

**75** ans et des millions de gens

DE BONNES CONDITIONS  
DE TRAVAIL, PARTOUT  
POUR LE QUÉBEC  
QU'ON VEUT



Conseil central  
de  
Québec-Chaudière-Appalaches



RASSEMBLEMENT  
DE SOLIDARITÉ

AVEC LES GRÉVISTES  
DE LA TÉLUQ

RENDEZ-VOUS À 12 H DEVANT LA TÉLUQ  
(455, RUE DU PARVIS)

(SUIVI D'UN BARBECUE AU  
JARDIN JEAN-PAUL-L'ALLIER)